

# Consultations publiques sur les boisés de St-Jean-sur-Richelieu

Mémoire présenté par

Huguette Therrien

Avril 2015

M. le maire,

Le 16-06-2014, vous avez annoncé la tenue prochaine d'une consultation publique sur les boisés en zone blanche non intégrés dans le plan de conservation de la ville de St-Jean-sur-Richelieu.

Dans votre invitation aux rencontres citoyennes, vous invitiez les citoyens à se prononcer sur le boisé près de chez eux. Nous sommes nombreux à nous sentir, comme citoyens et payeurs de taxes de cette municipalité, concernés par l'ensemble des boisés et espaces verts de notre ville. Dans la semaine du 16-03, ayant reçu votre proposition, j'ai décidé d'en faire une analyse et vous faire part de mes réflexions.

Aussi, compte tenu du peu de couvert forestier de la municipalité, nous avons décidé d'inventorier les boisés encore restants et de vous faire part de nos souhaits. Pour simplifier la lecture du texte, je tiens à préciser que chaque fois que j'exprimerai mon accord à vos propositions de réglementation, j'exprimerai un accord conditionnel au fait que la réglementation que vous proposez soit celle de « garder intact ». En effet, comme je l'ai déjà exprimé lors d'une consultation publique antérieure, si nous avons un couvert forestier de plus de 30% et que nous avons des boisés excédentaires, je pourrais considérer comme intéressante

l'idée de faire, de façon parcimonieuse, un développement en gardant une bande de boisé sur le terrain. En l'occurrence, je considère que nous ne pouvons malheureusement plus nous payer ce luxe...C'est une question de santé et de qualité de vie pour l'ensemble des citoyens de cette ville.

Ainsi, dans le **district #2**, sur votre carte interactive, en plus des 2 ilots de conservation sur les rives de la rivière de la Barbotte, vous avez identifié le parc Louis-Kelly, le triangle boisé entre les rues Kelly, de Foucault et Deschênes et un petit boisé le long du Richelieu, en fait tout ce qui n'était pas construit près de l'embouchure, comme secteur réglementé du plan de conservation 2009, ce que nous ne pouvons qu'apprécier. Nous voulons porter à votre attention, les rives non construites entre le boisé #29 du plan de conservation et le parc Kelly, qui selon nous devraient être considérées comme partie intégrante de ce milieu naturel et conservées. Nous apprécions également le fait que vous ayez identifié le boisé au sud de la rue Joseph-Albert Morin comme boisé dans un secteur de conservation réglementé (2009).

Le **district #3** à St-Athanase, en plus des trois petits boisés inclus dans le plan 2009, acquis ou à acquérir, vous proposez la conservation par réglementation les boisés #6-#8 et #14. Nous applaudissons cette proposition conditionnellement, comme mentionné ci-haut.

Dans les **districts #4 et #5**, vous avez inventorié les boisés #35, 47 et 48 pour fin de consultation en plus d'identifier le boisé du golf de St-Jean-sur-Richelieu et 2 petits boisés dont un de chaque côté de Rheinmetall, comme secteurs réglementés. Celui au nord de

Rheinmetall est voisin du boisé #35 , entièrement sol humide. Compte tenu de la présence de sols humides et de chênes dans ce dernier boisé, nous suggérons de conserver cette jeune forêt, de reboiser au besoin et de conserver la partie entre le boisé au nord de Rheinmetall et le #35, puisque pour nous ils constituent un ensemble. Nous ne partageons donc pas votre proposition de renoncer aux boisés #35 et #48 et insistons sur l'importance de maintenir à perpétuité les réglementations existantes intactes sur les boisés de ce secteur. De plus, nous souhaitons l'ajout d'un petit boisé faisant parti du parc des Bouleaux, rue Frénette comme secteur de conservation.

Dans le **district #6**, dans le parc Industriel, près de 2M ressources vous avez identifié les boisés #52 et 53. Contrairement à votre proposition, nous recommandons la conservation de ces deux boisés, respectivement de 2.36 ha et 5.38 ha, ainsi que tout ce qui reste encore boisé autour des 2 voies ferrées à l'est du boul. Industriel...Y compris le reboisement de l'ex-boisé Caldwell pour lequel la ville a voté, le 1<sup>er</sup> déc. 2014, de prolonger la rue afin d'y faire du développement. Compte tenu de leur emplacement, du fait qu'ils constituent les derniers boisés existants au centre de la ville et de leur utilité entre autres, comme écran sonore à la voie ferrée et comme purificateur d'air dans la zone industrielle, nous suggérons que la ville les conserve tous et y fasse de la plantation.

Dans le **district #7**, comme nous vous l'avons déjà mentionné, nous souhaitons ajouter au boisé #44, la friche entre le boisé et le cours d'eau L'Écuyer qui, à proximité, se jette dans la rivière

L'Acadie. Elle est le point d'eau des animaux de la forêt #44 et constitue un corridor vert entre deux milieux naturels.

De plus les #42 - 43 étant dans le prolongement d'un grand massif forestier en zone verte, nous devons les considérer dans l'ensemble qu'ils forment et nous apprécions votre proposition de les garder intacts. Pour la partie non-construite du #15, adjacente à un boisé déjà inclus dans le plan de conservation, elle fait aussi parti de cet ensemble et devrait, selon nous, être gardée intacte.

Toujours à L'Acadie, dans le secteur de la rte 219\_ nous tenons à vous dire l'importance de réitérer au plan de conservation 2015, la bande de terrain d'environ 10 ha le long de la 219 déjà incluse au plan de conservation 2009, suite aux recommandations de biologistes de mettre en réseau les milieux naturels. Cette bande, que le promoteur s'acharne à faucher tous les ans bien qu'ayant été intégrée au plan de conservation 2009, est une continuité d'un milieu naturel déjà acquis et constitue un corridor vert entre 2 milieux naturels. Voilà un bel exemple de mise en réseau des milieux naturels tel que vous préconisez dans votre proposition 2015. Finalement et pour continuer dans la même ligne d'idées, pour ce secteur le boisé #30, d'une superficie de 9 ha de l'autre côté de la route 219 est complètement absent de la présente proposition. Nous considérons qu'il fait parti de cet ensemble et devrait être conservé.

Dans le **district #8**, nous trouvons les boisés #9 – #10 et #45 déjà identifiés par vous. De plus, nous voyons au nord de la rue de la Bergère, une friche avec des regroupements assez importants

d'arbres. Tout ce milieu naturel se trouve aux limites de la zone agricole et nous ne voyons pas la pertinence de développer même si c'était un écoquartier dans un secteur aussi éloigné des centres urbains...Développer dans ce secteur limitrophe, près de l'accès à l'autoroute 35 apportera bien peu aux commerces de St-Jean puisque ce secteur de par son accès à l'autoroute #35, risque de devenir une zone dortoir tout comme nous l'avons déjà prétendu pour la zone couverte par le règlement 509 à la MRC . Développer dans ce secteur est encore faire de l'étalement urbain et aller à l'encontre des orientations gouvernementales. Nous qui peinons à payer pour l'entretien des infrastructures déjà existantes, avons-nous encore les moyens de supporter les dépenses liées à l'étalement? Ce n'est donc pas un minimum de 40% que nous voulons conserver mais 100% des boisés #9 et #10 plus la friche adjacente au nord, aux limites de la zone agricole. Cet ensemble pourrait constituer un intéressant massif forestier favorisant la biodiversité. Votre proposition ne ferait que fragmenter encore davantage le petit peu de boisés de la municipalité. D'autre part, nous sommes d'accord avec vous pour que le petit boisé #46 soit conservé à perpétuité.

Dans le **district #10**, nous avons trouvé le parc boisé de Bourlamaque, coin Bristol ainsi qu'un petit boisé de caryers ovales sur le terrain de Emballage St-Jean qu'il nous semble important de conserver.

En plus d'un petit boisé (#25), balance du boisé Douglas, acquis par la municipalité pour conservation, des boisés #13 (De

l'Artisan), #12 (Fortier), #50 et #54 inventoriés pour la présente consultation, le **district #12** jouit d'un boisé important bien qu'amputé à quelques reprises depuis 2012 pour un gymnase, un stationnement et un parc avec jeux d'eau...il s'agit du boisé des Colibris que la ville compte encore amputer puisqu'elle se garde une partie d'environ 4.5 ha au sud de la rue des Colibris à l'est du gym. Nous suggérons que cette partie soit ajoutée aux superficies conservées.

Nous nous réjouissons de votre proposition de conserver les boisés #12 et #50 et, compte tenu de la rareté extrême des boisés urbains, nous insistons sur l'importance de conserver également intégralement les boisés #13 et #54. En effet, ce dernier boisé est une jeune forêt faisant parti du boisé des Colibris et permettrait de consolider ce beau massif forestier où vous voulez faire votre parc régional

De plus, sur l'île-Ste-Thérèse, qui jouxte le P-2794, une forêt d'arbres matures avec régénération... on parle ici de l'ancien camping d'une superficie approximative de 12 ha ...si on la laissait se développer, elle pourrait assez rapidement devenir, ajoutée au boisé du P-2794 un boisé intéressant, entre autres pour les citoyens de l'île. Seuls les abords de la rue Baillargeon, dépourvus d'arbres pourraient être laissés pour le développement résidentiel. Je veux de plus porter à votre attention la présence de trois cours d'eau sur ces lots : un qui traverse le P-2794, sols humides, le 2<sup>ème</sup> au nord-ouest du boisé #49, passant dans l'ancien camping et le 3<sup>ème</sup> traversant le boisé #40.3. Les deux derniers ne figurent pas sur vos cartes.

Nous voulons également vous souligner l'importance de trouver les modalités de conserver à perpétuité les parcs de la ville : le parc des Bouleaux, rue Frenette qui abrite un boisé et les autres qui, comme le Bourlamaque , le Kelly, le Joie de vivre et le Samuel de Champlain, bénéficient d'un beau couvert forestier et pour certains, du bord de la rivière comme richesse naturelle.

Finalement, nous nous joignons à de très nombreux citoyens de St-Jean pour demander de conserver les golfs qui deviennent inactifs. Ils bénéficient déjà d'un zonage « Parc » et, compte tenu de la rareté d'espaces verts de la municipalité, nous vous invitons à conserver leur zonage.

En effet, selon les données du MAMROT en fév. 2005, à St-Jean, nous avons un couvert forestier de 7.13%, incluant les zones verte et blanche...Depuis plusieurs boisés ont été rasés : une partie du boisé des Colibris, presque la totalité du boisé Caldwell, le boisé Douglas, le boisé des pères Maristes, etc...De façon assez réaliste, nous pouvons parler d'un couvert forestier total actuel se situant entre 5-6%. De plus avec son faible taux de canopée, 16% alors qu'il est de 20% à Montréal, nous sommes d'accord avec m. Sylvain Perron, coordonnateur du Mouvement Ceinture Verte lorsqu'il mentionne dans son mémoire que : « À cause du manque de canopée et des problématiques de qualité de l'air que cela suppose, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu expose sa population à l'augmentation des risques de diabète, d'insuffisance respiratoire, de maladies cardiovasculaires, de maladies neurologiques, de maladies cérébrovasculaires, de maladies

rénales, etc. La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne peut donc se permettre de perdre un seul hectare au développement »

Dans un tel contexte, vous comprendrez que nous demandons de conserver tous les boisés et espaces verts encore existants dans notre municipalité et cela sans compromis...C'est une question de santé et, par ricochet, d'économie

Nous ne voyons pas le plan de conservation comme une panacée puisque l'expérience démontre que même intégré au plan de conservation, les boisés peuvent être détruits avec l'autorisation des élus. Je parle ici du boisé de la rue des Trembles inscrit dans le plan de conservation en 2009 et pour lequel en 2012, le conseil municipal a autorisé d'y faire du développement résidentiel nonobstant que les propriétaires gardent une petite bande boisée sur leur terrain...Pour nous, conserver veut dire « garder intact » et nous invitons les élus à considérer tous les moyens que les lois mettent à leur disposition pour conserver perpétuellement. L'acquisition devant être considérée comme étant le dernier recours et ce, aux coûts les plus bas possible

Vous nous avez parlé abondamment des coûts pour conserver. Quand parlerez-vous honnêtement des coûts liés au développement, liés au déboisement tels que le mentionne dans son mémoire, madame Josée Goudreau, dans l'analyse critique qu'elle fait de la situation économique et la façon de faire le développement à St- Jean. Lorsque nous considérons les économies que la conservation de nos boisés, friches, parcs et golfs, enfin les espaces verts restants à St-Jean, nous permettra de faire ( voir les coûts de la santé, dans le mémoire présenté par

mesdames Claire Landry, Lucie Prévost et monsieur Christian Dupuis et celui sur les coûts de reboisement présenté par m. Raymond Aubé ) , avons-nous vraiment les moyens à St-Jean de continuer à détruire ainsi nos boisés?

À la lumière de ce que je viens d'énoncer ci-haut et des objectifs gouvernementaux, la proposition de la ville qui une fois réalisée aura permis de conserver au total 1.5% de la superficie totale du territoire de St-Jean est nettement insuffisante, d'autant qu'elle implique que nous laissions aller 102 ha au développement ( cf. tableau comparatif en annexe)

Huguette Therrien,  
Citoyenne de St-Jean-sur-Richelieu

TABLEAU COMPARATIF			GAIN		PERTE	
Item	Nom du milieu naturel	Secteur ou Territoire	Gain (%)	Gain (Hectares)	Perte (%)	Perte (Hectares)
1	Boisé # 6 (Guertin)	St-Athanase	100	0,80	-	-
2	Boisé # 8 (Bella)	St-Athanase	100	2,33	-	-
3	Boisé # 9 (Des Échevins)	St-Luc	40	5,40	60	8,10
4	Boisé #10 (De la Bergère)	St-Luc	40	2,30	60	3,45
5	Boisé #12 (Fortier)	St-Luc	97	18,00	3	0,56
6	Boisé #13 (Des Artisans)	St-Luc	29	3,10	71	7,60
7	Boisé #14 (Victor)	St-Athanase	100	3,65	-	-
8	Boisé #15 (Des Trembles)	St-Luc	-	-	100	4,19
9	Boisé #25 (Douglas résiduel)	St-Luc	100	1,34	-	-
10	Boisé #30 (Route 219)	L'Acadie	-	-	100	9,03
11	Boisé #35 (Bouthillier)	St-Jean	-	-	100	2,70
12	Boisé #40,3 (Des Chèvrefeuilles)	Île Ste-Thérèse	100	0,31	-	-
13	Boisé #42 (De Salières-Nord)	St-Luc	100	6,11	-	-
14	Boisé #43 (De Salières-Sud)	St-Luc	100	1,23	-	-
15	Boisé #44 (Godin-104)	L'Acadie	100	28,70	-	-
16	Boisé #45 (Des Fortifications)	St-Luc	100	5,61	-	-
17	Boisé #46 (De la Mairie)	St-Luc	100	0,59	-	-
18	Boisé #47 (Galipeau)	St-Eugène	100	0,75	-	-
19	Boisé #48 (Bégin)	St-Eugène	-	-	100	1,62
20	Boisé #49 (Des Bruants)	Île Ste-Thérèse	100	0,91	-	-
21	Boisé #50 (Colibris-Grand-duc)	St-Luc	100	1,95	-	-
22	Boisé #52 (Saint-Michel-2MR)	St-Jean	-	-	100	2,36
23	Boisé #53 (Christine)	St-Jean	-	-	100	5,38
24	Boisé #54 (Colibris-Claire)	St-Luc	-	-	100	2,69
25	Boisé Ex-Camping (Baillargeon)	Île Ste-Thérèse	-	-	-	12,00
26	Boisé Au Sud de la rue (Colibris)	St-Luc	-	-	-	4,5
27	Milieus naturels manquants du plan de conservation 2009.*	St-Jean-sur-Richelieu	-	-	-	38,0
	<b>TOTAL</b>			<b>+83,08</b>		<b>-102,18</b>

\*Le long de la route 219, entre le chemin du Clocher et le chemin du Petit Bernier, une superficie d'au moins 10 hectares a été retranchée. On estime que cette surface en moins est comprise dans les 38 hectares retirés du plan de conservation 2009.